



**PRIME-  
VERT**

UN PAS DE PLUS.  
POUR VOUS.  
POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

## Sous-volet 2.1 – Approche régionale en agroenvironnement **Projets d'essais exploratoires**

Dernière mise à jour : novembre 2019

# Plan de présentation

1. Projets admissibles
2. Clientèle admissible
3. Aide financière
4. Dépenses admissibles
5. Sélection des demandes
6. Cheminement d'une demande



Éric Labonté, MAPAQ

# Projets admissibles

Les projets d'essais exploratoires doivent viser l'évaluation, de façon exploratoire (sans exiger un dispositif expérimental complet), **d'une nouvelle pratique agroenvironnementale\* non éprouvée** pour le moment au Québec.

La pratique étudiée doit révéler un gain environnemental potentiel et significatif si elle est, dans le futur, adoptée par les entreprises agricoles.

*\*Pratique agroenvironnementale : façon de faire, utilisation d'équipements ou d'aménagement d'ouvrages et d'infrastructures agricoles visant à préserver les ressources naturelles et à protéger l'environnement.*

# Projets admissibles

Les projets doivent :

- avoir une portée collective;
- comporter un bon potentiel d'applicabilité à moyen terme pour un grand nombre d'entreprises agricoles;
- être mis en œuvre et réalisés au Québec;
- ne pas être admissibles à un autre volet ou sous-volet du programme Prime-Vert;
- respecter [les conditions et directives du programme Prime-Vert](#);
- inclure une description complète du projet (objectifs, démarche/méthodologie, livrables, équipe de réalisation, etc.);
- Inclure, parmi les livrables, un rapport final et une fiche-synthèse qui pourront être rendus public.

# Clientèle admissible

Le demandeur peut être :

- un conseiller;
- une organisation de producteurs agricoles légalement constituée et reconnue par le Ministère;
- un organisme parapublic ou privé;
- un organisme à but non lucratif.

Le demandeur doit être le responsable du projet pour la durée complète de sa mise en œuvre.

Le demandeur et ses partenaires non-gouvernementaux doivent avoir l'expertise nécessaire pour réaliser le projet.

Le demandeur peut être une entreprise agricole enregistrée au Ministère si elle respecte les conditions précédentes.

# Aide financière

Aide financière maximale : 10 000 \$ par projet

Coût total du projet maximal : 20 000 \$ par projet

Taux d'aide financière maximale : 70 %

Durée maximale des projets : 2 ans

# Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- la main-d'œuvre et les honoraires;
- les frais de déplacement;
- la location de terrains, de bâtiments, de machinerie ou d'équipements;
- la location de matériel ou d'outillage;
- l'achat de matériel, d'outillage, d'intrants ou de services;
- les coûts liés aux communications, à la publicité et à la diffusion d'information;
- les frais d'administration n'excédant pas 15 % de la somme des dépenses admissibles susmentionnées.

# Sélection des demandes

Les demandes sont évaluées par un comité de sélection composé de représentants du Ministère. Cette analyse est basée sur les critères suivants :

- la pertinence;
- la qualité de la démarche ou de la méthodologie;
- l'expérience et l'expertise de l'équipe de réalisation;
- les retombées et résultats anticipés;
- la faisabilité, le réalisme et les coûts du projet.

# Cheminement d'une demande

Le demandeur doit transmettre à la direction régionale du Ministère :

- le formulaire d'intention de projet (ce dernier sera analysé par le Ministère et, s'il reçoit un avis favorable, le demandeur sera invité à déposer un projet complet en transmettant le formulaire de demande d'aide financière du sous-volet 2.1 – Approche régionale, incluant le plan de travail et le plan de financement).

**ou**

- le formulaire de demande d'aide financière du sous-volet 2.1 – Approche régionale (incluant le plan de travail et le plan de financement).

À la suite de la réception du formulaire de demande d'aide financière, le Ministère évaluera le projet et transmettra sa réponse au demandeur.

Les propositions de projet doivent être transmises au Ministère **au moins deux mois** avant le début du projet.